



SESSION
08/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 007-210703195-20240408-DELIB2024_044-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 26 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Présents :	22	
Absents :	7	
Votants :	27	<u>Présents (22)</u> : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla, Vallon.
Pour :	26	<u>Excusés avec pouvoir (5)</u> : M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Michel (pouvoir à M. Griffe), Mme Segueni (pouvoir à Mme Bayle).
Abstention :	1	
Contre :		<u>Excusées sans pouvoir (2)</u> : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum :	14	<u>Secrétaire</u> : Mme Faure-Pinault

Objet : Autorisation donnée à l'EPORA de vendre la parcelle BX151 (ancien bar « Le Mélassien ») située 16 avenue Vaillant Couturier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 approuvant la convention opérationnelle avec l'EPORA ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention opérationnelle avec l'EPORA relatif à l'immeuble « Le Mélassien » ;

Vu la convention opérationnelle entre la commune du Teil, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et l'EPORA – Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes - signée le 7 juillet 2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention opérationnelle relatif à l'immeuble « Le Mélassien » signé le 2 juin 2023 ;

Vu la lettre d'intention d'achat de Monsieur Yilmaz Turgay en date du 27 novembre 2023 ;

Vu l'avis du Domaine en date du 25 octobre 2023 fixant la valeur vénale du bien à 16 640 € soit 80 € le m² assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Considérant l'opportunité de céder la parcelle BX 151, terrain non bâti d'une surface de 208 m² situé 16 avenue Vaillant Couturier afin d'y permettre la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble d'habitation avec commerce en rez-de-chaussée ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DONNE l'autorisation à l'EPORA d'effectuer la vente de la parcelle BX151 (terrain nu d'une superficie de 208 m²) située 16 avenue Vaillant Couturier, au prix de 19 000 € TTC (15 833 H.T.).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme


Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Virginie FAURE-PINAULT